

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Île-de-France

EN ÎLE-DE-FRANCE, UN MILLION DE SALARIÉ-E-S DES TRÈS PETITES ENTREPRISES : PETITES ENTREPRISES OUI, MAIS PAS DE PETITS DROITS !

Avec la crise sanitaire, nous avons remarqué le rôle essentiel des salarié-e-s des TPE, bien souvent invisibles et dévalorisé-e-s par la société.

Ces salarié-e-s méritent une reconnaissance qui va au-delà des mots et se traduit par l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail. C'est important quand on sait qu'en Île-de-France, un-e salarié-e sur 5 travaille dans une très petite entreprise. Malgré la crise sanitaire, le gouvernement s'est surtout préoccupé de répondre aux exigences du grand patronat et il a fallu se mobiliser pour que la santé et la sécurité des salarié-e-s au travail soient une priorité. Pour aider et informer les salarié-e-s des très petites entreprises, nous avons mis à disposition un accueil téléphonique (**numéro vert appel gratuit**) pour informer, renseigner, sur les droits existants. Nous avons reçu des centaines d'appels concernant le chômage partiel, le paiement des salaires, les gardes d'enfant, la rupture des contrats de travail, l'emploi, les licenciements...

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire progresser les droits des salarié-e-s au sein des TPE. Il faut aussi donner un rôle plus efficace aux commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La prévention des risques professionnels pour l'amélioration de nos conditions de travail tient une place centrale dans l'activité de la CGT.

Elle est déterminante dans la façon dont nous vivons notre travail au quotidien. Vos représentant-e-s CGT de la région se font le relais de vos revendications auprès de la direction régionale du travail, de la caisse régionale d'Assurance-maladie et des services de santé au travail interentreprises pour que ces structures participent effectivement à la transformation de vos conditions de travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La CGT Île-de-France milite pour le droit à une formation professionnelle financée par la contribution des entreprises et sa reconnaissance pour tous les salarié-e-s.

Ce droit n'a pas cessé d'être attaqué par les différents gouvernements depuis 2014 et plus encore en 2018, notamment par une baisse drastique du financement obligatoire des entreprises. De plus, le droit en heures de formation a été transformé en euros de formation, réduisant mécaniquement le droit à la formation, et obligeant bien souvent les salarié-e-s à en financer une partie.

Ce droit est difficilement accessible pour les salarié-e-s des très petites entreprises, car soumis au bon vouloir des employeurs et à la pression économique qu'elles subissent.

Les représentant-e-s CGT dans toutes les commissions paritaires régionales ont une responsabilité importante pour que la formation professionnelle soit un vrai levier certifiant pour l'évolution de la carrière et de la qualification professionnelle et sa reconnaissance en terme salarial, et que ce droit essentiel de la vie professionnelle soit enfin prise en compte.

La CGT porte l'exigence de l'accompagnement et du conseil aux salarié-e-s des TPE pour leurs besoins de formation et pour le droit gratuit en conseil en évolution professionnelle.

LA CPRI ÎLE-DE-FRANCE.

Grâce à son bon score aux élections TPE, la CGT s'est vu proposé la présidence de la CPRI et est parvenue à obtenir un règlement intérieur équilibré. À la présidence, la CGT s'est également pleinement engagée dans un projet de communication visant à ce que les salarié-e-s des TPE puissent faire intervenir les représentant-e-s CGT dans leurs entreprises avant que ne survienne une procédure de licenciement. La loi prévoit en effet que les salarié-e-s TPE de la région puissent saisir la CPRI pour intervenir dans la résolution d'un conflit individuel ou collectif du travail. Il était donc nécessaire de créer un moyen pour être contacté. Nous avons abouti à un matériel qui n'est pas satisfaisant sur la forme mais qui permet au moins à donner de l'utilité à la CPRI.

Dans nos unions locales, nous pouvons saisir la CPRI depuis son site pour qu'elle intervienne aux côtés des salariés sous sept jours. Les mandaté-e-s CGT sont nécessairement informé-e-s de la saisine par un-e salarié-e.

Le site internet a été mis en ligne en février 2020 son adresse est la suivante : www.cpri-idf.org.

Les candidat-e-s CGT en IdF



BARBIER GUILLARD

Julie
Secrétaire
juridique



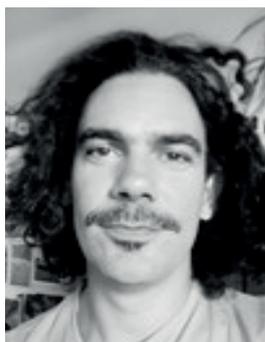
BERNARD

Sylvain
Technicien



CHAILLOU

Cécile
Pharmacienne
adjoite



GARNIER

Léo
Régisseur général



FERHI

Dalila
Assistante
maternelle



PENNETIER

Wilfried
Chef de mission



GOMAR

Marion
Artiste lyrique



RAPIN

Sylvain
Luthier



GUEDIRI

Evelyne
Aide comptable



ZAIGOUCHE

Abderrafik
Responsable
prévention
santé travail